



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## revendications

Question écrite n° 84235

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les revendications des anciens combattants et victimes de guerre, suite au vote du budget pour 2006. Dans un contexte économique difficile d'augmentation du coût de la vie, les associations nationales d'anciens combattants demandent la revalorisation de la retraite du combattant, de l'indice 33 à l'indice 48, et le versement d'une allocation de solidarité aux veuves les plus démunies. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions quant à ces propositions.

### Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, l'article 125 de la loi la loi n° 2005-719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 prévoit une augmentation du montant de la retraite du combattant de 2 points d'indice, le portant ainsi à 35 points au 1er juillet 2006 au lieu des 33 points appliqués depuis 1978. Cette mesure est sans précédent depuis près de trente ans et représente un effort budgétaire de 18 MEUR. Elle atteste à la fois de l'attention que le Gouvernement porte au monde combattant et du respect de ses engagements envers les associations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84235

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2006, page 823

**Réponse publiée le :** 7 mars 2006, page 2422